



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA SANTÉ  
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'AUTONOMIE  
ET DU HANDICAP**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le - 5 MAI 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,  
Le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins  
La ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap

A

Laure-Marie ISSANCHOU  
Carla MAGAUD  
Françoise THOMAS-VIALETES  
Christine GARDEL

### **Objet : Mission relative à la santé des personnes en situation de handicap**

La santé est un droit fondamental, mais aujourd'hui encore, trop de personnes en situation de handicap sont confrontées à des parcours de soins complexes, discontinus ou inadaptés. Qu'il s'agisse d'un manque d'accessibilité physique ou numérique, d'une insuffisance de professionnels formés ou encore d'inégalités territoriales, ces obstacles créent des ruptures de soins inacceptables et contribuent au renoncement médical.

C'est un enjeu majeur de justice sociale et de santé publique, au cœur de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023, où le Président de la République a réaffirmé avec force une ambition claire : faire de la France une nation pleinement inclusive, y compris en matière de santé. Il est de notre responsabilité de transformer cet engagement en actions concrètes et immédiates.

C'est pourquoi nous vous confions une mission d'évaluation et de propositions, avec une approche globale et innovante en matière d'accès aux soins et de prévention des personnes en situation de handicap. Elle devra permettre de donner corps aux mesures annoncées par le Président de la République, notamment :

- La création d'un véritable parcours de soins sans rupture pour les personnes en situation de handicap ;
- Le développement d'un "réflexe handicap" dans l'ensemble du système de santé, en facilitant la formation des soignants et en généralisant les bonnes pratiques ;
- La réduction drastique du renoncement aux soins, qui touche encore trop de personnes faute d'accessibilité physique, financière ou organisationnelle.

## Un diagnostic complet des villes aux territoires les plus isolés

Votre mission devra dresser un état des lieux précis et sans concession des freins actuels à l'accès aux soins, avec un focus particulier sur les territoires sous-dotés et isolés, où les inégalités sont les plus criantes. Il vous faudra ainsi évaluer à 360° l'accès aux soins, en ville, en milieu rural, au domicile et en établissement de santé, en tenant compte des infrastructures, de l'accessibilité des locaux, des délais de rendez-vous et du maillage territorial des professionnels de santé et en identifiant les freins concrets et persistants. Par ailleurs, vous pourrez vous appuyer sur les expériences internationales pour enrichir vos propositions.

Pour cela vous mobiliserez tous les acteurs concernés pour évaluer et proposer des solutions efficaces et adaptées, notamment : Les personnes en situation de handicap, leurs représentants et aidants ;

- Les professionnels de santé, dont l'engagement est essentiel ;
- Les professionnels mobilisés chaque jour dans l'accompagnement et qui participent à la santé et la prévention du quotidien ;
- Les gestionnaires et managers des établissements de santé, établissements médico-sociaux ou tout autre établissement pouvant accueillir les personnes en situation de handicap ;
- Les experts identifiés dans le secteur du handicap (HFHI, référents handicaps...) ;
- L'écosystème industriel, économique ou de recherche qui participe à l'accès de l'innovation ;
- Les institutions et associations, qui jouent un rôle clé dans notre société.

## Aller au-delà du soin : prévenir, repérer, accompagner

L'accès aux soins ne se limite pas à la seule prise en charge curative. Il passe aussi par une prévention efficace, un repérage précoce des fragilités et un accompagnement tout au long du parcours de vie. Votre mission devra donc intégrer des réflexions et propositions sur la prévention et le dépistage précoce :

- Comment mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans les dispositifs de prévention existants (vaccination, dépistage des cancers, suivi des maladies chroniques dont les maladies cardio-vasculaires) ?
- Quelles stratégies mettre en place pour un repérage plus précoce des troubles (neurodéveloppementaux, sensoriels, moteurs) dès la grossesse et tout au long de la vie ?
- Comment mieux prévenir l'aggravation d'une situation stabilisée induite spécifiquement par le handicap (santé mentale, perte d'autonomie, isolement ...) ?

## Des recommandations concrètes pour un passage à l'action immédiat

Votre mission ne doit pas se limiter à un constat. Elle devra proposer des solutions opérationnelles et actionnables, avec une mise en œuvre rapide. À ce titre, il vous est demandé de :

- Proposer des leviers d'action concrets pour lever les barrières sur l'organisation existante, qu'il s'agisse de réglementation, de financement, d'organisation de notre système de santé ou de nouvelles organisations et dispositifs à imaginer ou généraliser ;
- Identifier les besoins en formation, en évolution du cadre d'exercice et en accompagnement des professionnels y compris de santé, afin qu'ils puissent prendre en charge les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions ;
- Etablir des propositions pour renforcer l'accessibilité physique et numérique des structures de soins, quelles qu'elles soient ;
- Proposer des mécanismes d'incitation et d'accompagnement pour garantir la mise en œuvre effective des solutions ;
- Prévoir des dispositifs d'évaluation et de suivi, pour garantir la pérennité des avancées mises en place.

## Faire de l'innovation et de l'intelligence artificielle un levier d'accessibilité

Les nouvelles technologies, et en particulier l'intelligence artificielle (IA), ouvrent des perspectives inédites pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Votre mission devra explorer comment l'IA, le numérique et l'innovation peuvent être mobilisés pour :

- Faciliter la prise de rendez-vous et l'orientation des patients, en développant des outils adaptés ;
- Utiliser la télémédecine et la téléexpertise, en levant les freins technologiques et réglementaires qui limitent encore son développement dans le champ du handicap ;
- Adapter l'information en santé, en la rendant plus accessible aux personnes en situation de handicap sensoriel ou cognitif ;
- Identifier les usagers et le déploiement de l'IA dans le champ de la prévention, du dépistage et repérage précoce (accidents vasculaires cérébrales, génétique ...) ;
- Formuler des pistes d'innovation permettant l'amélioration des équipements et la facilitation des soins.

## Un calendrier resserré et un pilotage renforcé

La mise en œuvre des engagements de la CNH doit être rapide et efficace. C'est pourquoi nous souhaitons que cette mission soit menée dans un délai de 6 mois, avec la remise d'un rapport d'évaluation et de propositions, un rapport d'étape est souhaité à l'été 2025, permettant d'alimenter le prochain comité interministériel du handicap (CIH) et en prévision du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Ces travaux devront être conduits en intégrant les contraintes de maîtrise des dépenses publiques. Il conviendra à cet égard d'identifier les leviers d'efficience au profit des dispositifs les plus pertinents et efficaces

Pour garantir l'effectivité des mesures qui en découleront, un comité d'experts sera mis en place pour vous appuyer dans vos travaux. Il associera des acteurs concernés et mobilisés de longue date afin d'assurer le déploiement des solutions sur le terrain et le suivi d'une feuille de route opérationnelle, incluant des indicateurs de suivi pour garantir la mise en œuvre effective des mesures.

Dans l'exécution de votre mission, vous bénéficierez de l'appui des ressources de l'administration centrale, en particulier de la Direction Générale de l'Offre de Soins, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, de la Direction Générale de la Santé et de la Direction de la Sécurité Sociale et tout autre appui que vous jugerez nécessaire. Vous pourrez par ailleurs mobiliser les Hauts Fonctionnaires du Handicap et de l'Inclusion (HFHI), en particulier ceux auprès du ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, Annie LELIEVRE, et auprès de la ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap, Joris JONON, ainsi que le Secrétariat Général du Comité Interministériel du Handicap.

Enfin, vous pourrez associer ou solliciter la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Haute Autorité de Santé, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, l'Agence Nationale à l'Appui et à la Performance ainsi que tout autre appui que vous jugerez nécessaire. Vous travaillerez en coordination avec Madame Sandrine WILLIAUME, Conseillère sociale, attractivité et ressources humaines en santé et le Docteur Jordan CHALLIER, Conseiller prévention, accès aux soins et transformation des métiers, à qui vous partagerez vos travaux et les éventuels obstacles rencontrés.

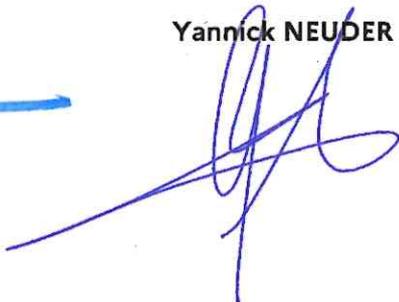
Ensemble, nous devons faire de la santé un droit réel et effectif pour toutes les personnes en situation de handicap, partout en France.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de notre considération distinguée.

Catherine VAUTRIN



Yannick NEUDER



Charlotte PARMENTIER-LECOCQ

